



Règlement challenge jeunes meneurs

Préambule

Le challenge des jeunes meneurs est une compétition organisée par l'ANCTB.

Le challenge des jeunes meneurs est réservé aux meneurs de 12 à 23 ans inclus utilisant exclusivement des chevaux bretons.

Il est destiné à :

- Promouvoir l'attelage de chevaux bretons auprès des jeunes
- Sélectionner les meilleurs jeunes à la finale nationale qui se déroule lors du national d'utilisation et de modèles et allures.

Article 1 :

Pour les dispositions non précisées dans ce règlement, ce challenge s'inscrit dans le règlement général Équidés Cup qui se trouve sur le site internet de la SFET.

Article 2 : Epreuves

Les épreuves du challenge sont les mêmes que les épreuves du règlement des concours d'utilisation :

- Traction, maniabilité attelée ou maniabilité attelée, maniabilité montée ou traction, maniabilité montée au concours départemental
- Maniabilité attelée, maniabilité montée et traction au national

Article 3 : Meneurs et groom

Le challenge des jeunes meneurs est réservé aux meneurs de 12 à 23 ans inclus.

Les meneurs (si ils sont majeures) et les propriétaires des chevaux devront être adhérents à l'ANCTB pour pouvoir participer au challenge.

Pour les mineurs, le représentant légal devra être adhérent.

Le groom devra avoir un âge minimum de 12 ans.

Le meneur et le groom doivent être en possession au minimum d'une attestation « responsabilité civile ».

Les mineurs devront avoir une autorisation parentale de participation.

Tous les jeunes devront être munis d'un casque.

Les meneurs et les grooms sont en tenue correcte, propre et adaptée à l'épreuve.

Article 4 : Chevaux

Le challenge « jeunes meneurs » est ouvert aux chevaux inscrits au programme d'élevage de la race, âgés de 3 ans à 18 ans.

Article 5 : Engagements

Les engagements devront se faire comme pour l'engagement en concours Équidés Cup.

Il faudra envoyer un mail à l'ANCTB, ainsi qu'au responsable utilisation en précisant le nom du cheval et du jeune pour pouvoir participer à la finale du challenge jeunes meneurs.

Les meneurs devront fournir la copie de leur pièce d'identité afin de justifier de leur âge.

Pour les mineurs, fournir l'autorisation parentale au moment de l'engagement.

Le couple cheval-meneur devra s'être déjà présenté sur un concours départemental.

Dans le cadre du challenge, un meneur ne peut être engagé qu'une seule fois sur un même concours.

Article 7 : règles de participation

Les concours départementaux seront comptabilisés uniquement s'ils sont effectués en Bretagne ou Pays de la Loire.

Article 9 : Sélection au national :

Les meilleurs jeunes meneurs seront sélectionnés à la finale nationale.

Au vu du nombre de jeunes meneurs participant aux concours départementaux, ils seront tous sélectionnés pour la finale.

Sauf cas exceptionnels (non respect du matériel demandé, non respect de la sécurité, non respect du bien être animal)

Le juge ou le responsable utilisation présent en jugera.

Article 10 : Dotation :

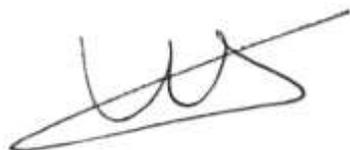
Une enveloppe sera distribuée aux participants pour le parcours qui inclue départemental et national.

Le montant reçu sera le même pour tous les jeunes meneurs.

Coupes/plaques :

L'ANCTB distribuera des coupes/plaques/flots seront finalistes du challenge lors du national.

Anthony Harel
Représentant utilisation



Eric Allain
Président

